



Ville de ROUSSET

Décision n° 161/2026

Envoyé en préfecture le 21/07/2026

Reçu en préfecture le 21/07/2026

Publié le 22/07/2026

ID : 013-211300876-20260721-DEC\_161\_2026-AU



Objet : Convention de partenariat d'échanges inter centres entre le Point jeunes de Rousset et le Club ados de Pourrières

- Monsieur le Maire,
- Vu l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération n°13/2026 du conseil municipal en date du 2 avril 2026, portant délégation d'attributions dudit conseil municipal à monsieur le Maire de Rousset,
- Considérant que la Municipalité de Rousset a décidé, dans le cadre d'échanges inter centres avec le Club ado de Pourrières géré par le SIHA, de proposer des activités sportives communes aux jeunes des deux centres,
- Vu la convention de partenariat présentée par le SIHA, référence 36/2026,

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est conclu avec le SIHA, 6 Rue des Minimes - 13530 TRETTS, représentée par \_\_\_\_\_, une convention de partenariat d'échanges inter centres entre le Point jeunes de Rousset et le Club ados de Pourrières, le Mercredi 22 Juillet 2026, sur la commune de Pourrières.

**Article 2** : Les échanges et ateliers se feront à titre gracieux.

**Article 3** : Les termes de la convention seront annexés à la présente décision.

Fait à Rousset, Le 21/07/2026

Le Maire,



Philippe PIGNON.

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué